

Projet de classement en Réserve Naturelle Régionale de la Grotte du Contard à Plombières-les-Dijon (21)

Note synthétique

1 Cadre réglementaire de la consultation du public.

Le projet de classement a été déposé le 28 mai 2024 par la Société d'histoire naturelle d'Autun et l'observatoire de la faune de Bourgogne. Le périmètre proposé au classement couvre une surface de 25,94 ha dont la totalité est en forêt domaniale et comprend les différentes entrées de la cavité, la très grande majorité du développement souterrain ainsi qu'une zone périphérique proche avec des habitats de chasse et de déplacement favorables et l'ensemble des pelouses calcaires encore présentes.

Conformément à l'[article L332-2-1](#) du Code de l'environnement, le projet de classement en Réserve Naturelle Régionale de la Grotte du Contard, situé sur la commune de Plombières-les-Dijon dans le département de la Côte d'Or, a fait l'objet d'une consultation entre le 17 juin 2024 et le 17 septembre 2024. La Région a consulté pour avis le représentant de l'État dans la région, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ainsi qu'à toutes les collectivités locales intéressées. En parallèle, une consultation publique a été organisée entre le 17 juin 2024 et le 17 septembre. Des avis sont parus dans deux publications régionales (Le Châtillonnais et l'Auxois le 27 juin ; Le Bien Public le 24 juin 2024) et le projet a été diffusé sur le site internet de la Région, afin de permettre au public de formuler des observations sur celui-ci. Un premier bilan a été mis en ligne pendant 3 mois du 15 octobre au 15 janvier. Les avis de l'Etat et de l'ONF, transmis ultérieurement à cette période, ont été intégrés à ce nouveau bilan.

Au vu des avis favorables ou réputés favorables, le Projet de classement en Réserve Naturelle Régionale de la Grotte du Contard à Plombières-les-Dijon (21) est modifié comme précité (cf. bilan de la consultation comprenant le bilan des observations et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet).

2 Contexte du site concerné

Cette cavité naturelle sèche présente un développement souterrain de 310 mètres et est composée de plusieurs entrées, trois puits et une entrée inférieure.

Connue de longue date par les spéléologues, cette cavité a été étudiée par les biospéléologues bourguignons entre 1956 et 1959 lors des grandes campagnes de baguage des chiroptères menées en Bourgogne. Cela a permis d'apporter de précieuses informations sur l'utilisation du site par les populations de chiroptères à cette époque avec notamment la présence de colonies de Rhinolophe euryale, Grand murin et Minioptère de Schreibers en période estivale.

A partir de la fin des années 1980, des suivis réguliers des chiroptères réalisés à différentes périodes de l'année ont permis de mettre en évidence les forts enjeux de conservation de cette cavité, principalement pour le Minioptère de Schreibers.

De par sa configuration très pédagogique et en périphérie de Dijon, cette cavité a été très utilisée comme « cavité école » par des clubs spéléologiques et des encadrants indépendants jusqu'à sa mise en protection physique récente. Le grand public fréquentait également cette cavité.

Dès 1995, cette cavité a été proposée pour intégrer le réseau européen des sites Natura 2000 avec des consultations menées entre 1997 et 2002, suivi de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) qui s'est terminé en 2010. Tout au long de l'élaboration du DOCOB, des concertations ont été menées avec le comité départemental de spéléologie (CDS) et les clubs locaux. L'animation officielle de ce site a été lancée à partir de 2018 et coanimée par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) et la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA). Des mesures ont été prises afin de limiter les dérangements des chiroptères et notamment, en 2001, les grilles horizontales installées sur deux puits ont été retirées afin de permettre aux Minioptères de Schreibers d'utiliser de nouveau ces accès.

3 Une biodiversité riche et variée à protéger

Cette cavité présente une mosaïque de milieux à forte valeur écologique. La diversité et la qualité des milieux rencontrés s'accompagnent d'une richesse faunistique, avec notamment la présence de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale.

De très forts enjeux de préservation concernent les chiroptères. En périodes de transit du Minioptère de Schreibers, 374 individus ont été comptabilisés en automne 2023. Le Minioptère est connu pour utiliser un réseau de cavités tout au long de l'année en fonction de ses besoins biologiques avec une grande capacité de déplacement. La grotte du Contard fait partie des trois dernières cavités principales connues en Bourgogne, avec le Peuptu de la Combe Chaignay et la carrière de Porée Piarde, pour accueillir encore cette espèce fortement menacée en région et en France. Un minimum de 14 espèces autres espèces de chiroptères est connu dans le périmètre du projet dont notamment Rhinolophe Euryale, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein, Murin de Natterer, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe...

Dans le périmètre de la RNR proposé et à proximité, les données naturalistes disponibles mettent notamment en évidence un cortège d'oiseaux, de lépidoptères et de flore menacé à l'échelle régionale et nationale d'après les listes rouges. Par exemple, 14 espèces d'oiseaux avec un statut de menace fort d'après les listes rouges régionales et nationales, avec, notamment le Pouillot de Bonelli, classé en vulnérable (VU) sur la liste rouge de Bourgogne et le Pic épeichette, classé en vulnérable (VU) sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs ; au niveau floristique, 1 espèce à enjeu fort : Œillet Saxicole et 2 à enjeux modérés Orchis homme-pendu et Silène penché ; en ce qui concerne les invertébrés, les 4 principales espèces à enjeux sont le Damier du frêne (espèces en danger (EN) sur les listes rouges de Bourgogne et nationale), l'Agreste (espèces en danger (EN) sur la liste rouge de Bourgogne) et 2 espèces : Fadet de la Mélique Mercure (espèces en vulnérable (VU) sur la liste rouge de Bourgogne).

Le classement de ce site en RNR permettrait d'assurer une protection efficace de son patrimoine naturel exceptionnel grâce à une réglementation spécifique, de concevoir et de mettre en œuvre une gestion globale et adaptée au territoire, de pérenniser les moyens financiers et techniques nécessaires et d'améliorer la gouvernance par la mise en place d'un comité consultatif. La Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de Faune de Bourgogne se porte candidate pour être gestionnaire de la RNR de la Grotte du Contard.

4 Documents complémentaires à disposition du public

Les éléments constitutifs de ce projet de classement sont téléchargeables à partir de [cette adresse](#). Le dossier comprend :

- le bilan de la consultation ;
- un document complet modifié présentant notamment l'objet, les motifs, l'étendue, la durée et l'intérêt du classement, ainsi que le projet de réglementation applicable sur le périmètre du site, et ses annexes cartographiques ;
- la présente note synthétique de présentation du projet.

Pièce-jointe :

→ Le bilan des observations et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet

→ Dossier modifié de classement en Réserve Naturelle Régionale de la Grotte du Contard : Éléments constitutifs en vue d'une demande de classement en RNR.